AOÛT LE 30 AOÛT À 17H: participez à la visioconférence du SNES-FSU pour préparer votre entrée dans le métier. SEPTEMBRE PREMIÈRE SEMAINE: Signez votre PV d'installation, à déposer à votre secrétariat d'établissement avec les pièces permettant le paiement du salaire (prévoir un RIB, une copie de la carte vitale et d'une pièce d'identité). Rapprochez-vous du S1 : c'est la section d'établissement du SNES-FSU. Vos collègues syndiqué·es pourront vous renseigner. Participez à l'heure d'information syndicale pour en savoir plus sur l'actualité de votre établissement et sur l'Éducation nationale en général. **FIN SEPTEMBRE:** Selon la situation : retirez auprès du secrétariat de votre établissement votre dossier de classement pour faire prendre en compte vos services antérieurs et/ou votre dossier de supplément familial de traitement. Contactez-nous en cas de difficulté. Demandez au secrétariat le dossier de remboursement partiel des frais de transports en commun ou abonnement à un service public de location de vélos ou le forfait mobilité durable. OCTOBRE AVANT LE 15 OCTOBRE : déposez au secrétariat votre demande d'autorisation d'absence pour participer au stage « Entrer dans le métier », du vendredi 25 novembre. MI-OCTOBRE: participez aux élections du Conseil d'Administration de votre établissement et votez pour les listes SNES-FSU! **AVANT LE 30 OCTOBRE :** indiquez dans l'application COMPAS le site de votre INSPÉ. NOVEMBRE À PARTIR DE LA MI-NOVEMBRE : Faites vos vœux de mutation sur I-Prof (application SIAM). À de très rares exceptions près, vous devez obligatoirement participer au mouvement inter-académique pour la rentrée 2023. Remplissez et renvoyez-nous la fiche de suivi syndical de votre dossier de mutation, afin que nous puissions vous éviter des erreurs de barème, de vœux... Tous les ans, les élu·es du SNES-FSU agissent pour que les droits des collègues soient respectés ! Ils vous aident à formuler des vœux, à calculer votre barème et fournir toutes les pièces justificatives nécessaires. VENDREDI 25 NOVEMBRE : Participez au stage « Entrer dans le métier ». La matinée sera consacrée à la présentation des différents éléments de la rémunération, des droits et obligations des personnels, ainsi qu'à des échanges sur l'année de stage et son déroulement. L'après-midi sera dédié à une présentation complète du mouvement inter-académique (règles et méthodes). L'opération étant complexe, le SNES-FSU mobilise ses militantes pour bien vous conseiller.

DÉCEMBRE

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE : je vote pour la FSU aux élections professionnelles!

Ne remettez pas votre adhésion à plus tard.





<u>NB</u>: 66 % du montant de l'adhésion est déductible des impôts, une cotisation de 99 € pour un·e stagiaire certifié·e revient donc en réalité à 34 €.

JANVIER	
	Vérifiez le barème retenu par l'Administration pour les mutations inter-académiques en vous connectant sur SIAM et contestez-le le cas échéant.
	Dernier moment pour nous renvoyer votre <u>fiche de suivi syndical</u> pour les mutations!
FÉVRIER / MARS	
	AVANT LE 17 FÉVRIER : déposez au secrétariat votre demande d'autorisation d'absence pour participer au stage « Entrer dans le métier », du vendredi 17 mars.
	MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUES : résultat des académies d'affectation pour la rentrée 2023 début mars.
	MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES: il vous faut désormais faire des vœux sur I-Prof pour les mutations à l'intérieur de l'académie dans laquelle vous venez d'être nommé·e. - Vous êtes affecté·e dans l'académie de Versailles: participez au stage « Stagiaires, titularisation et mutation » organisé par la section académique du SNES-FSU Versailles le 17 mars: bilan de l'année de stage, modalités de titularisation, règles du mouvement intra-académique et conseils pour faire vos vœux par les commissaires paritaires. - Vous êtes affecté·e dans une autre académie: contactez la section académique du SNES-FSU pour connaître les règles du mouvement, les dates des réunions d'information
MAI	
	MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES : les commissaires paritaires du SNES-FSU, élu·es lors des élections professionnelles, vous aident à vérifier vos barèmes et à demander des corrections le cas échéant. D'où l'importance de nous contacter et de nous envoyer une fiche de suivi syndical !
	TITULARISATION : votre tuteur ou tutrice publie son bilan final. Votre chef·fe d'établissement émet un avis : demandez à en avoir connaissance et contactez-nous en cas de problème.
JUIN	
	MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES : résultats d'affectation pour la rentrée 2023. Les élu·es du SNES-FSU sont à vos côtés pour prendre contact avec votre établissement, formuler vos préférences si vous êtes TZR, formuler un recours
	TITULARISATION CERTIFIÉ·ES un jury académique évalue l'année de stage et décide de la titularisation. À la suite de sa délibération, les stagiaires qui ont eu au moins un avis défavorable sont convoqué·es à un entretien. Contactez-nous pour être conseillé·e si vous êtes dans cette situation.
JUILLET	
	TITULARISATION AGRÉGÉ·ES : une CAP dans laquelle les élu·es du SNES-FSU sont majoritaires examine les situations des stagiaires agrégé·es qui ont eu au moins un avis défavorable.
	PHASE D'AJUSTEMENT DES TZR : première vague d'affectation des TZR pour la rentrée 2023.
	APRÈS LA MI-JUILLET : publication des résultats de titularisation de l'ensemble des stagiaires.

NOUS CONTACTER:

SNES-FSU Versailles

3 rue Gouyon du Verger 94112 Arcueil cedex 01 41 24 80 56 (du lundi au vendredi, 10h-12h30 et 14h-17h)





